

Image not found or type unknown



Commandement saisie vente

Par **fleetee**, le **17/01/2019** à **21:12**

Bonjour, je viens de recevoir un commandement de saisie vente de l'huissier (par son client le créancier). Au mois d'Avril 2018 il y a eu un procès verbal devant le juge avec une conciliation de 110 €/mois payable le 20 de chaque mois suivant jusqu'à complet paiement en principal, frais et intérêt. A ce jour respecter. Pourquoi une telle action alors que nous avons une conciliation et un échelonnement de la dette respecté ? Le juge peut-il autoriser la vente de mes biens, malgré une conciliation ? Merci pour votre aide. Bien cordialement.

Par **Tisuisse**, le **18/01/2019** à **07:25**

Bonjour, Faire une LR/AR à l'huissier pour lui demander de vous fournir le titre exécutoire l'autorisant à effectuer cette saisie-vente.